

## Le système chinois de double score pour les voitures électriques et à faible consommation<sup>1</sup>

## Annexe à la *Note d'analyse* n° 70 « L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? »

Publiée le 27 septembre 2018

En septembre 2017, la Chine a décidé d'appliquer à tous les constructeurs automobiles sur son territoire, à partir de 2019, un double système de quotas pour les véhicules électriques propres et à faibles émissions – système dit du « double score ».

## 1. Le score des voitures électriques

Le score VE en proportion de voitures électriques pour un constructeur donné est calculé comme suit :

Score VE = crédits VE réels – objectifs de crédits VE

Les objectifs de « crédits VE » pour un constructeur correspondent à un pourcentage de la production (et l'importation) de véhicules thermiques, fixé par l'État. Ces objectifs s'élèvent à 10 % en 2019 et 12 % en 2020<sup>2</sup>

Les « crédits VE » réels pour un constructeur automobile sont comptés en affectant au nombre de voitures électriques produites et importées un coefficient multiplicatif C :

- pour les véhicules « tout électrique » :  $C = 0.012 \times R + 0.8$  où R représente l'autonomie du véhicule en kilomètres ;
- pour les véhicules hybrides : C = 2;
- pour les véhicules à pile à combustible : C = 0,16 x P où P représente la puissance de la pile en kilowatts.

Par exemple, pour un constructeur proposant une voiture électrique ayant 200 kilomètres d'autonomie, le coefficient multiplicateur est C = 0,012×200 + 0,8 = 3,2. S'il produit un total de 1000 voitures dont 980 thermiques et 20 électriques, ses crédits VE réels sont de 64

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 2017年9月28日,《乘用车企业平均燃料消耗量与新能源汽车积分并行管理办法》("双积分政策"): http://nev.ofweek.com/2018-03/ART-71011-8420-30205115.html

新能源乘用车车型积分计算方法: http://www.miit.gov.cn/n1146290/n4388791/c5826378/part/5826383.doc

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les quotas pour 2021 et après ne sont pas encore connus.

(20 \* 3,2) et ses crédits VE objectifs en 2019 sont de 98 (10% \* 980). Son score VE est donc de -34.

Si on applique ce même calcul au constructeur qui produit un total de 1000 voitures dont 600 thermique et 400 électriques, ses crédits VE réels sont de 1 280 (400 \* 3,2) et ses crédits VE objectifs en 2019 sont de 60 (10 % \* 600). Son score VE est donc de 1 220.

	Constructeurs		
	Α	В	Remarques
Voitures thermiques produites	980	600	
Voitures électriques			
produites	20	400	
Total des voitures			
produites	1000	1000	
Autonomie VE en km	200	200	hypothèse
Crédits VE réels	64	1280	

Cas des objectifs en 2019

			Objectifs 2019 : crédits VE = 10 % des voitures
Crédits VE objectifs 2019	98	60	thermiques
Score VE	- 34	1220	= crédits VE réels - crédits VE des objectifs

Si objectifs des crédits VE = 60% des voitures thermiques

Crádita VE abjectife	F00	260	Si objectifs des crédits VE = 60% des voitures
Crédits VE objectifs	588	360	thermiques
Score VE	- 524	920	

Source : calcul J. Ni

Les constructeurs ne pouvant atteindre les quotas de production, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas un score VE négatif, auront la possibilité de racheter des crédits auprès des constructeurs plus « vertueux » (ceux qui produisent beaucoup de voitures électriques) ou seront contraints d'arrêter la production des voitures les plus polluantes. Le mécanisme précis de fixation des prix des points de score VE n'est pas connu à ce jour.

## 2. Le score des voitures à faible consommation

Le système de quotas des voitures à faible consommation est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour les constructeurs automobiles en Chine. Il s'applique rétrospectivement aux années 2016 et 2017. Le fonctionnement est le suivant.

La valeur moyenne réelle de consommation d'un constructeur d'automobile (CAFC, Corporate Average Fuel Consumption) est calculée comme suit :

$$CAFC = \frac{\sum_{i=1}^{N} FC_{i} * V_{i}}{\sum_{i=1}^{N} V_{i} * W_{i}}$$

Où i = modèle de voiture ;  $FC_i = consommation$  du modèle i ;  $V_i = volume$  produit/importé du modèle i ;  $W_i = coefficient$  appliqué du modèle i.

Les coefficients de Wi sont :

Années	EV/FCV/HEV (R≥50) *	FC≤2.8L/100km**	Autres modèles
2016-2017	5	3,5	1
2018-2019	3	2,5	1
2020***	2	1,5	1

<sup>\*</sup> Voiture hybride rechargeable dont l'autonomie en mode électrique est supérieure à 50 km

L'objectif de la valeur moyenne de consommation d'un constructeur d'automobile  $(T_{CAFC})$  est calculé comme suit :

$$T_{CAFC} = \frac{\sum_{i=1}^{N} T_i * V_i}{\sum_{i=1}^{N} V_i}$$

Où  $T_i$ : objectif de la consommation du modèle i dont les valeurs en fonction du poids de la voiture sont les suivantes :

Poids en kg	Valeurs objectifs de la consommation en l/100	
	≤ trois rangées	> trois rangées
CM≤750	4,3	4,5
750 < CM≤865	4,3	4,5
865 <cm≤980< td=""><td>4,3</td><td>4,5</td></cm≤980<>	4,3	4,5
980 < CM≤1090	4,5	4,7
1090 < CM≤1205	4,7	4,9
1205 < CM≤1320	4,9	5,1
1320 < CM≤1430	5,1	5,3
1430 < CM≤1540	5,3	5,5
1540 < CM≤1660	5,5	5,7
1660 < CM≤1770	5,7	5,9
1770 < CM≤1880	5,9	6,1
1880 < CM≤2000	6,2	6,4
2000 < CM≤2110	6,4	6,6
2110 < CM≤2280	6,6	6,8
2280 < CM≤2510	7,0	7,2
2510 < CM	7,3	7,5

Le score est le différentiel entre l'objectif et la consommation réelle, calculé comme suit :

$$C_{CAFC} = (\alpha * T_{CAFC} - CAFC) * \sum_{i=1}^{N} V_{i}$$

Où  $\alpha^*T_{CAFC}$  = objectif de la consommation d'un constructeur automobile

<sup>\*\*</sup> Voitures à faible consommation : ≤2,8l/100km

<sup>\*\*\*</sup> les coefficients au-delà de 2020 ne sont pas encore connus

Les valeurs de  $\alpha$  sont les suivantes :

Année	Valeur de α
2016	134 %
2017	128 %
2018	120 %
2019	110 %
≥2020	100 %

La valeur de  $\alpha$  supérieur à 100 % représente, d'une certaine façon, un seuil de tolérance par rapport aux objectifs pour les années de 2016 à 2019. En effet, à partir de 2020, elle est égale à 100 %.

Si le score des voitures à faible consommation est négatif, le constructeur peut le compenser par le score positif des voitures à faible consommation des constructeurs liés, son propre score positif des VE ou l'achat de crédits VE auprès d'autres constructeurs. Si, malgré cela, le score reste négatif, le constructeur sera imposé d'arrêter la production des voitures les plus polluantes.

La plateforme de gestion et d'échanges des crédits du double score (http://cafcnev.miit-eidc.org.cn) est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 par le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'information. Actuellement, la valeur d'un score vaut moins de 1 000 yuans et les prix espérés pour 2020 sont entre 4 000 et 5 000 yuans.